

L'Etat, la République

La France moderne, la République, se sont bâties, depuis deux siècles, autour de l'Etat ; un Etat protecteur, organisateur, régulateur, garant de l'égalité entre les citoyens et des grandes libertés. Le ministère de l'Intérieur est le ministère de l'Etat, de sa continuité, de son efficacité, de son adaptation permanente aux exigences de son temps et aux attentes de la population.

Les politiques publiques qu'il conduit convergent, à l'horizon 2025, vers un même objectif : consolider, dans un monde de plus en plus globalisé, les prérogatives de la puissance publique. C'est là une condition de notre cohésion autour du projet républicain qui implique ordre républicain, sécurité pour tous, affirmation du rôle des territoires, laïcité, intégration et possibilité donnée à qui le souhaite, sur la base de droits et de devoirs bien établis, de devenir Français.

Des forces de l'ordre 3.0 efficaces, proches de la population et à la pointe des avancées technologiques

Les évolutions démographiques, le développement des moyens de communication terrestres, comme électroniques, les phénomènes de concentration urbaine font déjà, et feront davantage encore, évoluer les besoins en matière de sécurité. Les forces de l'ordre ont devant elles une double exigence : combattre efficacement une délinquance aux formes, aux localisations et aux pratiques mouvantes tout en œuvrant au renforcement du lien de confiance qui les unit aux citoyens. Un lien qui passe nécessairement par le respect strict de la déontologie.

Des réformes sont aujourd'hui menées pour adapter les structures et les organisations. Les redéploiements doivent garantir une couverture cohérente du territoire national par la police et la gendarmerie. Les efforts menés en termes de coordination et de mutualisation des moyens entre les deux forces permettront de dégager des ressources supplémentaires pour renforcer les dispositifs sur le terrain.

L'enjeu des dix prochaines années est aussi d'intégrer l'innovation aux stratégies de sécurité. La police et la gendarmerie doivent réaliser le saut technologique qui s'impose à elles : utilisation accrue des technologies existantes (biométrie, intelligence artificielle, vidéo, équipements intelligents, etc.) et celles qui verront le jour d'ici là. Il s'agit également de se doter des outils et des compétences humaines pour faire face aux nouvelles menaces : cybercriminalité ou encore fraudes à l'identité. Les évolutions technologiques ne servent pas que les activités d'enquête : une police et une gendarmerie 2.0 – et demain 3.0 –, grâce à une présence marquée et au développement d'outils sur Internet, ont l'occasion de renforcer le lien de proximité avec la population.

Assurer la sécurité impliquera également de toujours renforcer les partenariats afin de bâtir en local des réponses aux problèmes rencontrés localement. Les initiatives amorcées aujourd'hui doivent permettre le renforcement des liens avec la Justice et le travail en

commun avec tous les acteurs d'un territoire, au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales. Combattre la délinquance implique également de bien la mesurer : seul un outil statistique pérennisé, fiabilisé et indépendant permettra de le faire.

Le monde de demain sera plus encore caractérisé par une porosité entre les phénomènes intérieurs et extérieurs. C'est vrai en matière de trafics, de criminalité organisée. C'est particulièrement vrai en termes de menaces terroristes. L'adaptation de nos structures de renseignement doit nous garantir de disposer d'une capacité intégrée de collecte et d'analyse opérationnelle. A ce titre, l'essor, indispensable dans le domaine du renseignement, des technologies de la communication doit s'accompagner de garanties nouvelles quant à la préservation des libertés et le respect de la vie privée.

Un Etat modernisé dans les territoires

Aujourd'hui, se dessine le visage de l'Etat de demain. Un Etat qui doit être garant de l'intérêt général et des solidarités entre les territoires. La décennie qui vient doit permettre de bâtir, au niveau territorial, un Etat recentré sur ses missions essentielles : la sécurité et la gestion des crises, le contrôle de la légalité, le pilotage stratégique des politiques publiques ou encore l'ingénierie territoriale, en particulier dans les territoires en difficulté, et selon des formes renouvelées.

Un service public moderne implique des exigences nouvelles en matière de proximité, de réactivité et de services rendus au public.

Partout, sur l'ensemble du territoire, le secours aux populations sera assuré par un modèle de protection civile cohérent et mutualisé.

Le réseau des préfectures et des sous-préfectures doit ainsi évoluer et s'adapter à la réalité démographique des territoires. Maintenir la présence de l'Etat oblige à trouver des solutions nouvelles telles que la création de maisons de l'Etat et le regroupement des services avec les collectivités territoriales. Une réforme d'ampleur du système de délivrance des titres avec le recours accru à la dématérialisation et à la gestion en ligne, à l'exception des procédures nécessitant pour des raisons de sécurité un contact physique avec l'administration, viendra transformer en profondeur notre administration.

Un rapport entre l'Etat et les collectivités territoriales renouvelé et renforcé

La modernisation de l'Etat dans les territoires doit nécessairement s'accompagner d'une clarification des compétences entre les différents échelons territoriaux et d'une contractualisation nouvelle entre l'Etat et les collectivités. Cette nouvelle organisation territoriale impliquera une plus grande responsabilisation des différents acteurs publics et politiques. Une responsabilisation des acteurs politiques qui devra s'accompagner d'un approfondissement de la démocratie territoriale par l'élection au suffrage direct dans les intercommunalités et les métropoles. Cette évolution posera, à terme, dans les grandes agglomérations, la question du devenir des départements (Grand Lyon, Grand Paris,...).

Une laïcité réaffirmée et un Islam de France au cœur de la République

Parmi les spécificités de la France, il y a son modèle de laïcité, inscrit à l'article 1^{er} de la Constitution. La laïcité c'est l'histoire, et c'est l'avenir de la France. Dans les dix ans à venir, l'Etat devra, avec les musulmans de France, achever de bâtir un Islam de France soulignant ainsi sa compatibilité avec les valeurs de la République. Réaffirmer la force de la laïcité, c'est rappeler cette liberté fondamentale qu'est celle de croire ou de ne pas croire. C'est également lutter contre les extrémismes et les fondamentalismes de toute nature. C'est, enfin, ne pas accepter que le discours religieux soit un outil du repli communautaire.

Faire France : Immigration et intégration.

La France, au travers de son histoire, a été une terre d'accueil, une terre d'immigration ; elle doit le demeurer. L'immigration, aujourd'hui comme demain, doit être organisée, régulée, et correspondre aux besoins économiques et démographiques de notre pays. Les migrations de l'intelligence et de la connaissance, notamment, sont indispensables pour que les valeurs, la pensée et l'économie françaises rayonnent au-delà de nos frontières.

Le nombre d'étudiants étrangers dans le monde devrait doubler d'ici 2020. Les salariés à haut potentiel qui aspirent à une carrière internationale accompagneront cette croissance des mobilités qualifiées. Si la France reste en dehors de ce mouvement, elle sera marginalisée dans le monde de 2025. Pour conserver son influence, tenir son rang, la France devra être devenue une destination privilégiée pour l'accueil de ces mobilités de la croissance et de la connaissance.

Les mobilités intra européennes devraient poursuivre leur croissance au fur et à mesure d'une intégration européenne renforcée. L'Europe devra s'être dotée d'un système de visa plus harmonisé, et d'une gestion de ses frontières extérieures plus efficace. Elle devra également avoir revisité ses stratégies d'aide au développement en inscrivant en leur cœur, et non plus à leur périphérie, la question des mouvements de population.

L'Afrique reste le premier continent de provenance des migrants en France. En 2025, ce continent comptera 1.6 milliards d'habitants. Cette population sera jeune, très urbaine et, pour une large part, francophone. Ce choc démographique à venir imposera à la France une nouvelle approche de ses règles migratoires, avec une lutte accrue contre la fraude au séjour et une inscription permanente de la problématique migratoire dans les programmes de coopération qui devront être redynamisés avec ce continent.

L'évolution de l'immigration humanitaire (réfugiés et malades) est difficilement prévisible : il est possible, dès 2025, que les conditions climatiques dans certaines parties du monde incitent une partie des populations à des exils. En tout état de cause, l'essentiel pour la France aura été de bâtir des dispositifs de reconnaissance du statut d'étranger malade ou de réfugié politique et climatique qui soient rapides et efficaces, permettant de concilier respect des droits et lutte active contre les détournements de procédure.

La France est une terre d'asile. La grande réforme de l'asile lancée en 2014 aura permis de restaurer ce droit dans le respect des demandeurs et de nos engagements internationaux. La fin de la confusion entre politique de maîtrise des flux migratoires et politique de l'asile, par

la restauration d'un système plus juste plus efficace, la réduction sensible de tous les délais, la mobilisation et l'implication des collectivités pour une répartition plus directive mais aussi plus équilibrée de l'hébergement, la redéfinition du rôle de chacun des acteurs (Etat, associations, collectivités) contribueront, en 2025, à l'apaisement recherché tant au plan des territoires qu'au plan national autour de ces questions.

La France est une terre d'accueil et une terre d'intégration, ce parcours qui fait que l'on trouve sa place dans la société et que la société aussi vous fait une place. 200 000 migrants immigrent légalement en France en 2013, ce chiffre est globalement stable depuis 10 ans.

Parce que les cinq premières années d'arrivée en France sont déterminantes pour le parcours d'intégration des étrangers appelés à s'installer durablement en France, nous avons dès 2013 refondé les conditions de leur accueil : réussir l'accueil des immigrés aujourd'hui, c'est réussir l'intégration demain. Le partage de cette ambition par les collectivités aura été un levier majeur. Investir dans l'accueil, au travers de la formation linguistique, de l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, c'est, dès le départ, faire vivre le sens et la force des principes et valeurs de la république, en partager ses droits mais aussi ses obligations. Bien accueillir les personnes régulièrement installées, c'est créer les conditions d'une appartenance à la communauté nationale.

Un accueil de qualité, d'une part, comprenant une préparation à l'installation professionnelle, culturelle et sociale durable dans la société française, le respect des droits sans discrimination et des obligations qui incombent à chacun, conjuguée à une action déterminée contre la ségrégation urbaine et les inégalités d'accès au logement sont les ingrédients de la tradition d'intégration à la Française. Une intégration durable qui doit naturellement trouver son aboutissement dans l'accès à la nationalité française, plus encore que dans l'obtention du seul droit de vote aux élections municipales. C'est là aussi une essentielle contribution à l'apaisement des débats sur la présence des immigrés en France en 2025.
